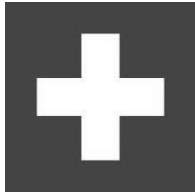




## La Chronique de CORBY



### Fête patriotique

Nous vous invitons toutes et tous à participer à la soirée commémorative de la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août qui sera célébrée

**le mercredi 1<sup>er</sup> août 2018**



aux alentours de la grande salle.

Dès 19h00, restauration et boissons seront servies, à prix modérés, à la grande salle.

Dès 21h00 se déroulera la partie officielle, autour du feu, qui se terminera par un feu d'artifice.



Pour éviter tout incident et pour que la fête soit réussie jusqu'au bout, nous demandons à chacune et chacun d'observer la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires lors du lancement de fusées ou autres engins pyrotechniques.

**Le cas échéant, prière de vous conformer aux directives.**

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreux lors de cette soirée.

## **Résumé des objets soumis au Conseil général lors de sa séance du 25 juin 2018**

- **Comptes 2017**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Philippe Zuppinger, a accepté les comptes de l'année 2017 qui bouclent avec un excédent des revenus de fr. 68'193.87 pour des totaux égaux de fr. 1'646'807.64.

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2017**

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2017 dont nous communiquons ci-après quelques points.

### **Administration**

Boursier communal depuis 10 ans, M. Jacky Duruz a décidé de laisser son poste au 31 décembre 2017. La Municipalité a nommé, pour le remplacer, Mme Evelyne Vagnières, domiciliée à La Sarraz. Mme Vagnières a déjà une expérience dans la tenue des comptes communaux, elle est actuellement boursière à Valeyres-sous-Rances. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

La Municipalité profite de ce rapport pour remercier vivement notre ancien boursier M. Jacky Duruz, pour son travail et son engagement pour notre commune durant 10 ans. Nous lui souhaitons le meilleur pour sa retraite active... Merci Jacky !!!

Au niveau administratif, l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Conseil général a eu lieu le 2 août 2017.

La Municipalité a étudié le nouveau règlement sur la distribution de l'eau. Ce nouveau règlement devrait être adopté par notre Conseil et par le Canton en 2018. La Municipalité prévoit son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Intempéries du 31 mai 2017**

Un orage, d'une intensité jamais vue de mémoire d'homme, a touché notre village le 31 mai 2017 vers 18h30. Cet orage, accompagné de vents violents, de grêle et de précipitations a stagné durant plus de 30 minutes au-dessus de notre commune. Il a provoqué des dégâts impressionnants et importants sur tout le territoire. Il n'y a eu pas moins de douze appels au SDIS concernant des sinistres rien que pour Cronay, comme des caves submergées, des garages envahis de boue ou des appartements inondés.

Trente-cinq pompiers et plusieurs camions munis de pompes sont intervenus. Un poste de crise a été rapidement mis en place pour répondre aux besoins des sinistrés. La municipalité a été intégrée au dispositif afin d'aiguiller au mieux les services de secours et de suivre l'évolution des travaux. Les interventions ont duré une bonne partie de la nuit et ont repris le lendemain matin. La grande salle a été mise à disposition de la protection civile pour servir des repas aux équipes de pompiers qui se relayaient.

La step, ainsi que les rues de la Crause et des Fontaines ont été particulièrement touchées. La step a dû être mise hors service durant quelques jours et d'importants travaux de remise en état ont dû être entrepris. Le ruisseau dit « de la Tenalle » qui relie la step à la Menthue, s'est obstrué. Des gros travaux rendus obligatoires par le service des eaux devront être entrepris prochainement. En direction de la Crausaz, les fondations du chemin menant à la Baumaz ont été fortement touchées par un lac d'eau qui s'est formé en-dessus et qui a détruit toute la partie inférieure du talus. Il y a eu également d'autres dégâts ailleurs sur la commune, comme des regards et grilles cassés ou bouchés, des pistes forestières détruites, des glissements de terrain et autres.

Le coût total des dégâts de ces intempéries s'élève à fr. 121'291.65. Après encaissement des subventions et de la participation de l'ECA, il reste un montant à charge de la commune de fr. 38'243.50. Ne sont pas pris en compte dans ce relevé les travaux de réfection du chemin de la Baumaz à la croisée de la Crausaz qui a fait l'objet d'un préavis adopté par le Conseil général dans sa séance du 27 novembre 2017.

### **Bâtiments**

Notre grande salle continue d'être fort appréciée, que ce soit pour des locations diverses ou pour les heures de gymnastique.

### **Parcs et promenades**

Une maintenance de la place de jeux a été effectuée. Elle s'est composée du remplacement du panneau bakélite d'entrée du toboggan, du remplacement du toboggan existant, du resserrage des assemblages et du ponçage des échardes.

### **Routes et chemins**

Comme chaque année le balayage des rues de notre village a eu lieu début mai.

Les marquages routiers et des arrêts de bus ont été rafraichis.

### **Eclairage public**

Romande Energie a établi un bilan énergétique de notre éclairage public, de même qu'une estimation de la consommation en Watt et en francs du parc d'éclairage en LED, en sodium et en mercure. Ceci permet de constater l'économie tant énergétique que financière qu'il y a eu du passage du mercure au sodium et du sodium au LED. Les coûts sont estimés pour une durée de 4'252 heures par année à un prix de 20 centimes le Kilowattheure (KWh).

#### **Consommation :**

Mercure, 36'546 KWh;  
Sodium, 27'340 KWh;  
LED, 14'618 KWh.

#### **Coût :**

Mercure, fr. 7'309.--  
Sodium, fr. 5'468.--  
LED, fr. 2'924.—

#### **Economie :**

Du mercure au sodium, fr. 1'841.--;  
Du sodium au LED, fr. 2'544.--;  
Du mercure au LED, fr. 4'385.--.

### **Forêts**

Environ 36 stères de bois de feu ont été achetés par des habitants de notre village.

La forêt reste une charge importante pour notre commune et, pour l'ensemble des travaux forestiers, tout est mis en œuvre pour valoriser le bois et diminuer les coûts.

### **Collecteurs eaux claires**

Les collecteurs de l'ensemble de la commune ont fortement souffert suite au déluge du 31 mai 2017. Des remises en état sont à prévoir dans les années à venir.

### **Ecoles**

A la rentrée 2017, 48 élèves domiciliés à Cronay ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay, Pomy, Cuarny et Yvonand. Actuellement, les deux classes du collège de Cronay sont occupées par des élèves de 4P et 6P.

Le projet d'agrandissement du site d'Yvonand est retardé en raison de l'impact sur les problèmes d'accès et nuisances engendrées par les futures constructions scolaires, retardant ainsi le début de la construction d'une salle de gymnastique triple. D'ici à la réalisation finale du projet et pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, la pose de bâtiments modulaires type Portakabin devra être envisagée.

### **Petite enfance**

Avec 44 places à la garderie du Château de Sable, 36 places aménagées dans le bâtiment modulaire d'Yvonand et 12 places à Pomy pour l'antenne des Castors, le réseau Rymaje connaît une stabilité dans le fonctionnement de ses deux structures, bien que le taux d'occupation dépasse 90% de capacité. A l'antenne des Castors de Pomy, une partie des enfants se rend dans la salle des combles de l'administration communale pour les repas de midi, ce qui permet de doubler les places d'accueil. Cette situation s'avère provisoire et d'autres solutions devront être trouvées ces prochaines années pour pouvoir répondre à la demande grandissante de la prise en charge des enfants scolarisés.

L'accueil familial de jour (mamans de jour) est géré par l'ARAS d'Yverdon (Association régionale de l'action sociale). La volonté de la politique cantonale se dessine afin de prévoir des mesures permettant de valoriser et encourager la garde familiale institutionnelle des enfants de 0 à 12 ans.

### **Déchetterie**

En 2017, la quantité de déchets produits par notre commune a été en légère augmentation. Nous avons évacué 20 tonnes de papier-carton, 30 tonnes de déchets incinérables, 20 tonnes de verre, 8,3 tonnes de bois, 9,5 tonnes de matériaux inertes et 6 tonnes de ferraille qui sont facturés à notre commune. En retour, nous percevons une rétrocession financière sur les ordures ménagères, le verre et le papier.

Le compte de la déchetterie se révélant positif et pour éviter de surcharger le fonds de réserve, la Municipalité envisage de réduire le montant de la taxe annuelle sur les déchets.

## **Informatique**

La présentation du site internet va subir un dépoussiérage et une nouvelle version sera mise en ligne mi-2018.

- **Arrêté d'imposition 2019**

Les taux d'imposition proposés par la Municipalité pour l'année 2019, sans changement par rapport à l'année 2018, ont été adoptés par le Conseil général. Le taux d'impôt sur le revenu et la fortune est de 79 % de l'impôt cantonal de base.

- **Règlement communal sur la distribution de l'eau**

Les conseillères et conseillers ont adopté le Règlement communal sur la distribution de l'eau.

Le Grand Conseil a modifié la loi sur la distribution de l'eau du 30 novembre 1964 (LDE,) en date du 5 mars 2013 et le Conseil d'Etat a fixé l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1<sup>er</sup> août 2013. Le but principal de cette modification législative a été d'adapter la LDE aux exigences procédurales découlant du droit fédéral. D'autres modifications ont consisté à clarifier l'étendue des obligations légales des communes, à préciser la nature et la fixation du prix de l'eau, à clarifier la nature des rapports entre l'utilisateur et le distributeur, ainsi qu'à adapter le texte aux évolutions terminologiques, juridiques et législatives survenues depuis ces dernières décennies.

Ce règlement, validé par le Conseil général, doit encore être soumis pour approbation au Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport.  
Il sera appliqué dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- **Bureau du Conseil général**

Les conseillères et conseillers ont élu au Bureau du Conseil général pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 :

Président du Conseil général : M. Philippe Zuppinger  
Vice-président du Conseil général : M. Vincent Guidoux

Scrutateurs : Mme Michèle Boss et M. Pierre-André Tanner  
Scrutateurs suppléants : Mme Catherine Brodard et M. Erwin Stucki

Commission de gestion : Mme Vanessa Viquerat, Mrs Pieyre-Bernard Castelier, Boris Bron, Denis Schertenleib et Vincent Guidoux ; Suppléante : Mme Sylvie Carrel

## Devoirs surveillés

Fréquenter les devoirs surveillés, c'est...

- Etre accompagné d'un surveillant en charge par un surveillant/e pendant une heure et demie après l'école.
- Faire ses devoirs dans une salle en même temps que d'autres élèves.
- Bénéficier d'un environnement calme dédié aux devoirs.
- Les devoirs surveillés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire, l'élève peut recevoir des explications du surveillant/e présent.

Les devoirs surveillés sont proposés aux enfants les lundi, mardi et jeudi.

### Renseignements et inscriptions auprès de

Mme Catherine Favre, coordinatrice devoirs surveillés,  
Tél. 024 430 14 88 ; mail : catfavre22@hotmail.com



---

## Bois de feu



Les personnes qui souhaitent acheter du bois de feu sont priées de s'inscrire auprès de la municipalité au moyen de ce bulletin, jusqu'au 15 novembre 2018.

✂-----

Bois de feu - Quantité désirée : ..... stères en bouts de 4 à 6 mètres

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Signature : .....

## Police des constructions

### Permis de construire délivrés durant l'année 2017

Duruz Anne-Claude et Justine, Montagna Aurélie	Transformation bâtiment ECA 125 - 3 appartements supplémentaires, parcelle 338.
Canobat SA, M. Olivier Pahud	Démolition du bâtiment ECA 27 ; Construction d'une villa individuelle avec 1 couvert pour 2 voitures et de 2 villas mitoyennes avec 1 couvert pour 4 voitures ; parcelle 217.
Kapps Ariane, Othenin-Girard Andrew et Magaly	Création de 2 appartements dans les combles d'un rural et d'un bureau au rez-de-chaussée ; bâtiment ECA 2 ; parcelle 36.
Viquerat Frédéric	Agrandissement et transformation du bâtiment ECA 202, parcelle 304.
Tschumi Dominique et Corinne	Création d'un jardin d'hiver non chauffé, bâtiment ECA 234 ; parcelle 11.
Viquerat Pierre	Agrandissement de l'appartement de l'étage, bâtiment ECA 108, parcelle 41.
Flaction Didier	Suppression d'un talus après éboulement et apport de 200 m <sup>3</sup> de terre, parcelle 193.

### Autorisations de travaux accordées durant l'année 2017

Guidoux Claude	Installation de 3 tunnels de 6 mètres sur 170 mètres, parcelle 467.
----------------	---

---

## Entretien des terrains - Mauvaises herbes



La municipalité demande et remercie les propriétaires de parcelles de terrains bâtis et non bâtis d'entretenir ces espaces, ceci en regard de l'article 2 de l'arrêté concernant la destruction des plantes nuisibles à l'agriculture qui stipule que la destruction des plantes nuisibles (chardons, rumex, etc.) est obligatoire sur les terrains agricoles, viticoles, arboricoles, maraîchers, y compris les jardins d'agrément, le bord des routes, les haies et les lisières de forêts, les voies de chemin de fer, les terrains voués à la construction et les gravières. Elle doit avoir lieu avant la formation des graines.

## Grilles et bords de route en général

Chaque année, la commune prend soin de balayer les rues du village et de curer et vidanger les grilles des routes.



Les grilles se situant sur les propriétés privées, grilles de chemin d'accès ou de places, doivent également être régulièrement nettoyées et débarrassées des résidus végétaux et du gravier pouvant les obstruer, de manière à ce qu'elles puissent capter les eaux de pluie.

Les bords de route longeant les propriétés devraient également être balayés et débarrassés de tous résidus végétaux pouvant boucher les grilles des canalisations d'eaux claires.

Pareillement, il est d'usage que chaque propriétaire foncier entretienne les renvois d'eau et les grilles d'écoulement sur les routes et chemins longeant leur domaine.

Merci de contribuer à maintenir en bon état nos chemins et routes.

---

## Emondage des haies et élagage des arbres



**En application des dispositions légales, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les plantations ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.**

En bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

### **Emondage des haies :**

- a) à la limite de la propriété
- b) à une hauteur maximale de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 mètres dans les autres cas.

### **Elagage des arbres :**

- a) au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et à 1 mètre à l'extérieur
- b) au bord des trottoirs : à 2,5 mètres de hauteur et à la limite de propriété

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.



## Canicule

### Quelques conseils en cas de grandes chaleurs

- Se reposer, rester au frais, rester chez soi, réduire l'activité physique
- Laisser la chaleur dehors, se rafraîchir  
Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit  
Porter des vêtements clairs, amples et légers  
Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps
- Boire régulièrement, manger léger  
Prendre conseil auprès de son médecin en cas de traitement ou de maladie chronique
- Protéger les enfants de la chaleur  
Bien aérer les locaux tôt le matin et la nuit  
Privilégier des activités matinales et à l'ombre  
Ne pas exposer les enfants au soleil  
Penser au chapeau, au t-shirt et à la crème solaire  
Ne jamais laisser un enfant dans une voiture ou sans surveillance
- Rafraîchir les enfants avec des douches tièdes ou un linge humide  
Leur offrir de l'eau régulièrement, leur servir des repas rafraîchissants, froids et légers  
Les habiller légèrement
- Prendre grand soin des enfants malades  
Surveiller les signes d'épuisement et de fatigue, la sécheresse de la peau et des lèvres  
Consulter un médecin en cas de doute, en particulier lors de diarrhées (attention à la déshydratation rapide)



**Centrale des médecins de garde : 0848 133 133 - Urgences : 144**

---

## Déchetterie

Pour rappel, les sacs taxés ne devraient contenir que des matières incinérables non recyclables.





## Information de la Police cantonale vaudoise

### Nouvelle vague de tentatives d'escroqueries

#### **NETTOYAGES OU PEINTURE DE VOLETS, FACADES, TOITS ET TERRASSES. ATTENTION AUX ARNAQUES !**

Des individus, pour la plupart de France voisine, font du porte-à-porte et proposent, souvent de manière très insistante, d'effectuer des travaux d'entretien à des prix défiant toute concurrence. Depuis quelques temps, ces personnes se déplacent régulièrement avec des voitures immatriculées en Suisse et même dans le Canton de Vaud. Pour augmenter la tromperie, ils apposent sur leurs véhicules des panneaux magnétiques mentionnant les raisons sociales d'entreprises, souvent fictives.

Soyez vigilant envers ce démarchage et ce bien avant de donner votre accord pour l'exécution de tels travaux. En effet, sans devis, le montant est à régler immédiatement et de surcroît sans facture. Attention, sur leur manière de procéder car parfois, pendant le premier contact à la porte, un autre de ces individus commence déjà le « travail », ce qui peut gêner le propriétaire à tout refuser. C'est d'ailleurs un des arguments clés qu'ils aiment bien utiliser pour faire pression.

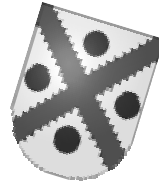
Dans la réalisation des travaux, ils utilisent des appareils à haute pression qui peuvent endommager la structure de la façade, voire arracher des tuiles. Le produit employé, vanté comme un produit de grande qualité, est souvent dilué depuis des lustres. A forte teneur en eau de javel, il peut détruire irrémédiablement la végétation avoisinante et blanchir les dalles. De plus, il s'évacue dans les conduites des eaux claires.

Nous vous recommandons donc de ne pas donner suite aux propositions de ces entreprises, sachant que la bienfaisance des travaux ne correspondra pas à vos attentes.

#### **Gardez les bons réflexes !**

- Refusez catégoriquement tout travail que vous n'avez pas demandé. Lors d'un réel besoin de rénovations ou de nettoyages, prenez contact avec une société locale.
- Demandez une carte de visite à la personne ou photographiez celle qu'il vous présentera (peut-être) rapidement.
- Relevez un maximum d'informations sur le véhicule (plaque, marque, type, couleur, raison sociale apposée).
- Mais surtout : **AVISEZ IMMEDIATEMENT LE 117.**

Pour obtenir plus d'informations ou des conseils, contactez le gérant de sécurité :  
Arrondissement Nord vaudois ; Adj Gilles Perruchoud - 024 557 70 07



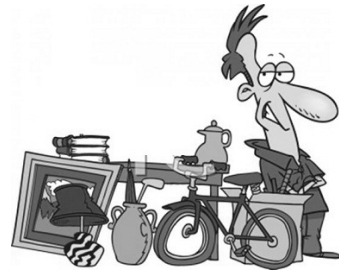
## Vide-greniers du 7 juillet

Notre presque « traditionnel » vide-greniers aura lieu samedi 7 juillet 2018 à la grande salle de Cronay. Comme chaque année, vous pourrez y déguster les délicieuses crêpes et galettes « Au Gwenn ha du » de Pascale Vadi et déguster les excellents vins de Jacky Duruz.

Nous vous attendons nombreux !

Pour l'équipe d'organisation,

Brigitte Pignat et Françoise Castelier



---

## Soupe à la courge



Afin de réunir les habitants de notre village qui le désirent pour un moment sympathique, convivial et gustatif, la société de gymnastique féminine de Cronay a décidé de préparer la soupe à la courge.

Le samedi 10 novembre 2018 dès 11h, les dames vous accueilleront à la grande salle du village où vous pourrez vous désaltérer, vous régaler de soupe à la courge et ses accompagnements, ainsi que de divers desserts maison, tout ceci à prix modéré.

En espérant vous rencontrer à cette occasion, nous vous souhaitons d'abord un bel été.



Société de gymnastique féminine



Vous avez besoin de vous faire accompagner chez votre médecin, thérapeute, centre d'accueil, ou tout autre structure de soin ;

Votre enfant doit se rendre chez une logopédiste, thérapeute, ou tout autre endroit à connotation sociale ;

Vous êtes, à court ou à long terme, atteint dans votre mobilité ou santé ;

Quel que soit votre âge, nos chauffeurs bénévoles vous transportent volontiers, depuis votre domicile ou par exemple depuis l'école ou structure d'accueil pour les enfants.

Le temps que nos chauffeurs mettent à votre disposition est bénévole. Le coût d'un transport s'élève à CHF 0.70 le kilomètre parcouru, somme qui leurs est versée entièrement.

N'hésitez pas à appeler notre coordinatrice des transports au n° suivant :

**079 602 04 04.**

Entraide Familiale de la Menthue, pa Karin Michoud, La Ruchille 6, 1464 Chavannes-le-Chêne  
entraide.menthue@gmail.com

---

### **Calendrier des manifestations**

Mercredi 1 <sup>er</sup> août 2018	Fête nationale dès 19h00 à la grande salle
Dimanche 2 septembre 2018	Installation du pasteur suivi du brunch à Ependes
Vendredi 19 octobre 2018	Repas organisé par la Société de Jeunesse
Vendredi 9 novembre 2018	Match aux cartes organisé par l'Ecurie de Cronay
Samedi 10 novembre 2018	Soupe à la courge - grande salle
Dimanche 11 novembre 2018	Fête de paroisse à Pomy

---

**Nous vous souhaitons à toutes et à tous  
un bel été ensoleillé**